

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Elle consiste en trois cent & soixante-trois florins de quatre baches pièce & le bouage, & les petits bénéfices de commune en bled & fromage.

La Pension se paye toute par la commune.

un petit jardin, & deux petits plantages qui peuvent valoir chaque année à l'école deux Ecueux de 40 baches pièce

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Echandens. 133 N. 62

Echandens

Village

Une Commune proprement dite

Paroisse de Louvagny

de Morges

Leman

Les Abbesses 10 minutes

Le Moulin d'Echandens à un quart d'heure

Des Abbesses point d'Enfant cette année

Deux du dit Moulin

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Jonges un quart d'heure
Lonnay Demi heure
Bremblens Demi heure

I I.

I N S T R U C T I O N .

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Lecture Ecriture Religion Champ
des psms les premiers principes
d'Arithmétique.

Elle se tient toute l'année, en hiver
elle dure 6 heures par jour sans la
répétition de la veille qui est de 2 heures
en été suivant le nombre des enfans.
Palatte. Psme. Testament. Catéchisme
Passage de l'écriture Sainte.

Comme il est dit si dessus
Distribués

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

M^r
Etabli Après Examen fait par le
M^r & les Accesseurs en présence
M^r de Mesoris Ancien Seigneur
la Commune Brevelle par le dit. J^r.

De Maurat
R Rolland

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } foit garçons ou filles.
b. En été, }

I V .

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Cinquante Cinq ans

Sa femme

vingt-un ans

à Bremblens en suite à Benges
CordonnierDes prières le Dimanche conduire le Champ
des Jams Des prières le jeudi & les Sonnes
pour cela il retire qu'une botteDe 40. à 50. & 55. cette année 44.
tant filles que garçons.

En été Les plus jeunes

Un petit Jardin

Non

Chaque enfant paye un gr. de bled & 1 bot
d'argent et tous les particuliers un cart de
bled bourgeois ou non par annéeUne petite Maison, un petit Cour et
pour des Mouton

fiens

Une Chambre dans la même Maison

La Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Caisses communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Tant de la Commune que des particuliers
En argent fixe 40 francs; En bled
14 sacs fixe y compris tout ce que
Enfants paient de même que la com-
Des particuliers. De plus de 10 francs
provenant d'un don par Mr. Rosset
Ancien Seigneur: Deut Charnd de bo-
y bat pour les fonctions du jour du Jeu*

Villars s. J. 8.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

1357
N° 68

Réponses à différentes Questions relatives aux Ecoles de Villars sous yens

Rapports Locaux

Villars sous yens

Est un Village

Une Commune indépendante

Villars sous yens et Lussy forment ensemble une Paroisse pour le spirituel, mais chacune de ces deux Communes a son agence particulière

District de Morges

Canton Linar

L'éloignement des Maisons étant concentré La conférence d'un quart d'heure contient cinquante Maisons sans compter les Bâti-ces publics qui sont l'Eglise & le four

Il n'existe aucun Village, hameau ni ferme que le Moulin situé à peu de distance du Village ci-dessus mentionné

point